

Mention droit des collectivités territoriales

RNCP25040 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	340n, 341, 128
Formacode(s)	13237, 13218, 13021
Code(s) ROME	K1401, K1404, K1802, M1205, K1903
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Nîmes

<http://www.unimes.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

ACTIVITES VISEES Parcours Droit public des affaires locales

- Gestion de service administratif d'une collectivité territoriale, préfecture ou d'un organisme travaillant en relation avec celles-ci (service juridique ou opérationnel)
- définition et pilotage un programme d'évaluation des politiques et des programmes territoriaux
- définition, mise en œuvre et coordination des orientations de politiques publiques définies par l'autorité territoriale
- participation à la définition du projet global de la collectivité
- définition d'une stratégie financière et économique
- management des services et des équipes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CAPACITES ATTESTEES

- Capacité à établir un lien entre des connaissances académiques et la réalité d'une fonction en sachant utiliser concrètement les savoirs acquis jusqu'en seconde année de Master au service des collectivités territoriales ou des institutions de leur environnement.
- Aptitude à l'analyse d'une question sous ses différents aspects (droit, économie, gestion, aménagement du territoire), à synthétiser et à dégager une solution tenant compte de ces différents angles.
- Capacité d'adaptation à l'évolution des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements.
- préparer l'action des pouvoirs publics locaux (réglementation, orientation et harmonisation de ses applications)
- préconiser des orientations politiques, économiques et sociales dans son domaine de compétence
- mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'accomplissement des actions décidées : dotation budgétaires, montages de financements et de structures, définition des missions, des programmes et des échéances
- monter des dossiers techniques, administratifs et financiers
- maîtriser les dimensions juridiques, économiques et politiques de la gestion des collectivités territoriales
- encadrer et coordonner les activités de ses collaborateurs directs

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

SECTEUR D'ACTIVITE

Le titulaire du M2 exerce son activité dans la fonction publique territoriale, en qualité de contractuel ou de fonctionnaire territorial au sein d'administrations et d'organisations publiques et para-publiques (institutions publiques, collectivités territoriales ; établissements publics de coopération intercommunale ; services déconcentrés de l'Etat ; associations ...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- directeur administratif
- directeur administratif et financier
- directeur général des services
- secrétaire général
- directeur du personnel
- directeur de service juridique
- responsable de service des collectivités territoriales ou des structures intercommunales
- chargé de mission « développement local »
- chargé de projet « politique de la ville »
- collaborateur de cabinet d'expertise et conseil auprès des collectivités territoriales
- conseil juridique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 606 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	39 567
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X91 — Juristes et avocats

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Article 17 de la loi d84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

non

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'université de Nîmes

site de l'université de Nîmes

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25040/>